

Image not found or type unknown



comment avoir le droit au chaumage

Par **nadj75**, le **14/03/2011** à **12:28**

si je m'absente du travail son motif est je serai licencier par faute d'abondant de poste , est ce que j'ai le droit au chaumage?

j'ai pas envie de perdre mon chaumage ,est ce que ya une personne peu m'aide sur cette question merci.